

Agglomération du Chablais

Référence : *Projet d'agglomération 2016*

MESURE

R13

Périmètre

Le périmètre de la partie vaudoise de l'agglomération intercantonale du Chablais (Chablais Agglo) comprend les territoires des communes d'Aigle, d'Ollon et de Bex situés en dessous de 550m d'altitude.

Outre ces trois communes vaudoises, Chablais Agglo englobe les communes valaisannes de Monthey, Collombey-Muraz et Massongex.

Contexte

À l'interface de l'espace métropolitain de l'Arc lémanique et des Alpes occidentales, Chablais Agglo occupe une position stratégique de relais entre les agglomérations lémaniques et les polarités alpines.

La structure urbaine de Chablais Agglo est intimement liée à ses relations interdépendantes avec les vallées latérales : l'agglomération constitue le cœur urbain de la région du Chablais.

Chablais Agglo est une agglomération polycentrique qui comptait en 2016 près de 45'000 habitants et 19'000 emplois. Les centres d'Aigle, de Monthey et, dans une moindre mesure, de Bex et de Collombey-Muraz offrent des services et équipements pour l'ensemble de la région du Chablais.

L'agglomération est notamment caractérisée par la présence d'éléments paysagers majeurs et structurants : le Rhône et ses abords ainsi que les coteaux des Alpes vaudoises et valaisannes sont omniprésents dans l'agglomération.

En plus des villes et villages appartenant à l'agglomération, la plaine abrite des fonctions très diverses : agriculture, activités économiques, espaces de loisirs, centres commerciaux, équipements sportifs. Par ailleurs, elle est traversée par des axes de transport routiers et ferroviaires offrant à l'agglomération de bonnes connexions aux réseaux de transport cantonaux et nationaux mais créant, localement, des nuisances qui impactent la qualité du cadre de vie.

Malgré la présence de plusieurs lignes ferroviaires nationales et régionales qui traversent l'agglomération, une faible part de ses habitants est bien desservie par les transports publics. Par contre, bien que bénéficiant d'une topographie favorable, les itinéraires de mobilité douce liant les différentes centralités de l'agglomération restent lacunaires.

Enjeux

Les enjeux principaux pour le développement de l'agglomération du Chablais sont les suivants :

- Valorisation de la poly-centralité de l'agglomération notamment en concentrant l'urbanisation dans les cœurs de ville et de village dans le respect de leur identité spécifique.
- Gestion des transitions entre les différentes fonctions localisées dans la plaine ainsi qu'entre la plaine et les coteaux.
- Intégration des zones d'activités dans la structure de centralités de l'agglomération notamment en renforçant leur accessibilité en transports publics et mobilité douce et en soignant les transitions avec les territoires environnants.
- Développement d'un réseau de transports publics d'agglomération liant les

différentes polarités de l'agglomération (villes, villages, pôles d'emplois, équipements).

- Développement des interfaces de transport notamment autour des gares afin de favoriser les échanges entre les différents modes de transports publics.
- Requalification de certains axes routiers, notamment à travers les villes et les villages, afin d'éviter le transit et d'améliorer le confort et la sécurité des piétons et cyclistes.
- Développement du réseau de mobilité douce à l'intérieur des polarités et entre celles-ci.
- Préservation du cœur agricole et paysager de l'agglomération par la valorisation du Rhône permettant d'offrir à l'agglomération une aire de nature et de loisirs et la préservation à long terme de la vocation agricole de la plaine.

Démarche

En 2015, les communes et cantons concernés ainsi que l'association Chablais Région ont décidé d'élaborer un projet d'agglomération de troisième génération (ci-après le projet d'agglomération). Ce projet consolide et affine la vision développée en 2011 en prenant en compte les nouvelles dispositions de la LAT et en développant un fil rouge cohérent entre enjeux, stratégies et mesures prioritaires et chiffrées, afin de garantir leur pertinence et leur maturité.

Mesure

Le Canton soutient le projet d'agglomération du Chablais (Chablais Agglo). Il participe au comité de pilotage et aux groupes techniques chargés de l'élaboration et de la mise en œuvre du projet. Le cas échéant, il participera au financement du bureau d'agglomération, de certaines études et mesures.

Projet d'agglomération Chablais Agglo

Le projet d'agglomération prévoit à l'horizon 2030 les conditions d'accueil pour environ 11'000 habitants et 5'700 emplois supplémentaires, dont environ 5'200 habitants et 2'300 emplois dans la partie vaudoise.

Les objectifs généraux du projet sont les suivants :

- Contenir et prioriser l'urbanisation dans des limites bien définies en densifiant prioritairement certains secteurs, en visant des densités élevées et en privilégiant des mixités fonctionnelles adéquates.
- Favoriser les mobilités alternatives à l'automobile, en particulier par la restructuration du réseau de transports publics et le renforcement des liaisons de mobilité douce entre les six communes.
- Préserver et valoriser le paysage, tant dans la plaine que sur les coteaux, en valorisant, voire en renforçant les structures paysagères dans l'optique d'assurer également la pérennité des secteurs agricole et viticole.

Pour atteindre ces objectifs, le projet de territoire se base sur trois stratégies sectorielles principales, à savoir :

Urbanisation

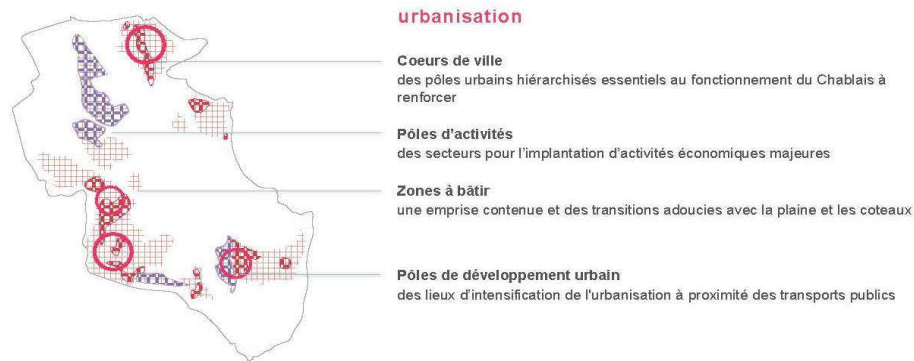
Chablais Agglo constitue un seul espace fonctionnel possédant une structure urbaine faite de polarités hiérarchisées ayant des vocations différentes : centralités urbaines, pôles d'activités, espaces de loisirs, etc.

Sur la rive droite du Rhône, la structure urbaine de la partie vaudoise de l'agglomération est essentiellement composée de trois centralités distinctes (Aigle,

Ollon et Bex) séparées par des espaces non bâtis assurant des dégagements paysagers sur la plaine et les coteaux.

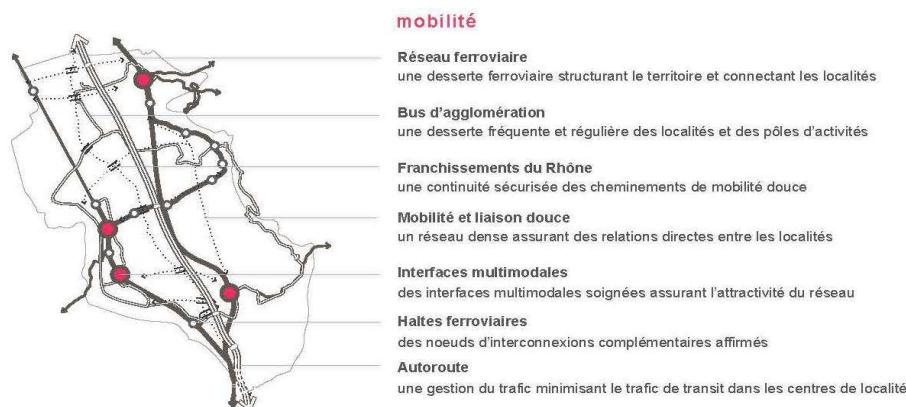
Sur la rive gauche, la structure urbaine de la partie valaisanne de l'agglomération est constituée d'une entité continue entre Massongex, Monthey et Collombey-Muraz. Ces trois centralités forment un seul espace fonctionnel, même si le tissu urbain se prolonge de manière plus dispersée entre Monthey et Massongex.

Dans ces différentes centralités urbaines, la densité et la mixité sont renforcées notamment par le développement des pôles de développement urbain prioritaires.



Mobilité

Chablais Agglo bénéficie d'une densité infrastructurelle routière et ferroviaire importante qui assure de bonnes connexions aux régions limitrophes. Il s'agit de tirer profit de ces infrastructures existantes notamment pour développer les réseaux de transport public et de mobilité douce. Afin de renforcer et faciliter les échanges et synergies entre les polarités de l'agglomération, le projet prévoit de mener les actions suivantes : concentrer le trafic de transit sur l'autoroute, réorganiser et réaménager certains axes routiers, limiter le trafic dans certains secteurs, optimiser les infrastructures ferroviaires et créer des nouvelles haltes, mettre en place un réseau de bus d'agglomération profitant des réorganisations prévues sur le réseau routier et densifier le réseau de mobilité douce tant à l'intérieur des localités qu'entre celles-ci.



Nature, paysage et environnement

La préservation de la structure paysagère de l'agglomération permet d'assurer les qualités du cadre de vie du Chablais.

La structure paysagère est composée de quatre unités avec des caractéristiques propres, à savoir : l'espace lié au Rhône, dominé par une arborisation indigène importante ; l'espace de la plaine ouverte, dominé par l'orthogonalité de l'exploitation agricole rationalisée avec une arborisation limitée ; l'espace des cônes alluviaux, dominé par la forme radiale et largement urbanisé ; les collines et les coteaux où prédominent les vignes, la forêt, les rochers et les espaces agricoles extensifs.

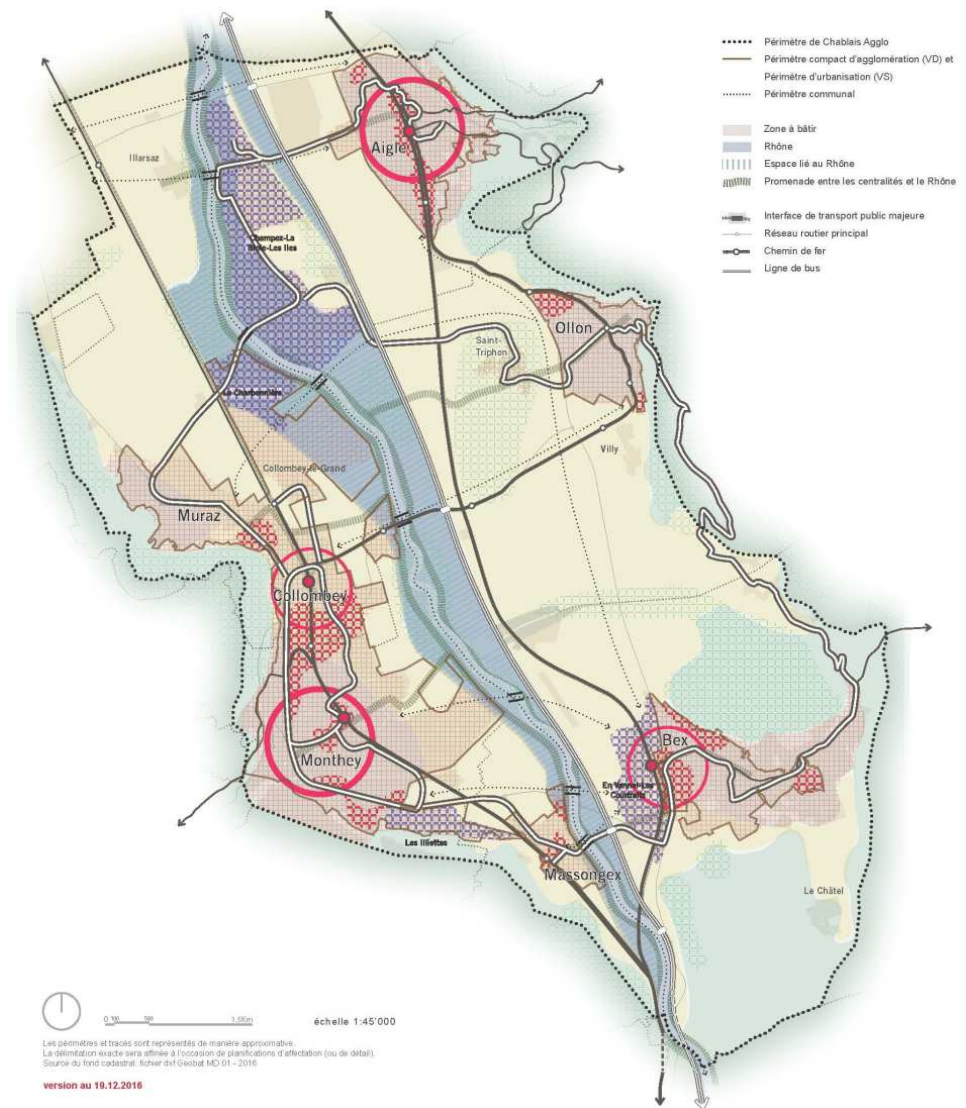
Les territoires situés dans la plaine et représentant un intérêt biologique prioritaire

sont identifiés et mis en réseau notamment avec l'espace réservé au Rhône et les coteaux.



Projet de territoire

Le schéma suivant, synthétisant les trois stratégies sectorielles, exprime la vision globale pour le développement de Chablais Agglo.



Principes de localisation

Conformément à la mesure 2.2.1 du Plan directeur cantonal, les éléments d'intérêt cantonal inclus dans des planifications régionales ou locales, validées par les autorités locales, sont repris de manière concertée dans le PDCn sous forme de fiches régionales. Lors de l'adoption d'une fiche régionale, les fiches thématiques sont complétées par les éléments d'intérêt cantonal inclus dans les planifications régionales.

Pour la partie vaudoise de Chablais Agglo, les éléments suivants ont été identifiés comme étant d'intérêt cantonal :

Agglomérations, centres cantonaux et régionaux (mesures A11 et B11 du PDCn)

Un périmètre compact d'agglomération est défini pour Aigle, Ollon et Bex. Ces périmètres comprennent les territoires largement urbanisés, bien desservis par les transports publics et pourvus d'équipements et services de niveau régional ou suprarégional. L'accueil des nouveaux habitants doit être concentré à l'intérieur de ce périmètre respectant des densités d'au moins 125 habitants-emplois à l'hectare ainsi qu'une mixité et une offre adéquate en services et équipements.

Le périmètre compact englobe des pôles de développement urbain, des lieux d'intensification de l'urbanisation à proximité des transports publics. Les deux pôles suivants sont considérés comme des sites stratégiques d'agglomération au sens de la mesure B11 du PDCn :

- alentours de la gare d'Aigle : Novassalles, Valerette, Arsenal et Landi ;
- alentours de la gare de Bex.

Les densités minimales à atteindre pour ces sites sont d'au moins 250 habitants-emplois à l'hectare. Conformément à la mesure A11 du PDCn, les possibilités de croissance accordées à la partie vaudoise de Chablais Agglo sont de 5'170 habitants entre 2015 et 2030.

Pôles de développement économique (mesure D11 du PDCn)

La création d'emplois est facilitée par la présence dans Chablais Agglo de plusieurs grandes zones d'activités et de secteurs à vocation mixte dans les centres importants.

Deux sites de l'agglomération du Chablais sont répertoriés dans le cadre de la politique cantonale des pôles de développement (PPDE) en tant que sites stratégiques de développement d'activités, à savoir :

- Aigle Rhône (1b1) comprenant les zones d'activités de Champex-La Biolle et les Iles à destination industrielle et tertiaire.
- Bex (1c1) avec la zone d'activités En Vannel - Les Courtraits.

Ces importantes zones d'activités présentent un potentiel d'accueil d'emplois significatif, notamment pour le secteur secondaire et tertiaire lié. Ces sites seront intégrés dans le système de gestion des zones d'activités économiques du Canton et leur importance stratégique sera vérifiée dans ce cadre.

Infrastructures de transports publics (mesure A21 du PDCn)

Le réseau de transports publics est réorganisé autour d'un axe fort reliant, avec des performances et des cadences améliorées, le pôle Monthey – Collombey-Muraz à la gare principale de l'agglomération située à Aigle. Il profite également du développement du RER Vaud entre Villeneuve et Aigle ainsi que de l'adaptation des profils pour le passage de trains à deux étages. Un bus d'agglomération relie les

Périmètre compact
d'agglomération

Sites stratégiques
d'agglomération

Sites stratégiques de
développement
d'activités

Bus d'agglomération

polarités principales de l'agglomération.

Interfaces de transports de voyageurs (mesure A24 du PDCn)

Interface de transport à renforcer

En complément de la réorganisation du réseau de transports publics, des travaux sont entrepris sur les interfaces de transports publics autour des gares d'Aigle et de Bex afin de favoriser, pour les usagers, les transferts entre les différentes lignes.

Réseaux routiers (mesure A22 du PDCn)

Requalification de routes principales

Le réseau routier est hiérarchisé afin de réorienter le trafic individuel motorisé sur les infrastructures les plus adaptées. Le transit est concentré sur le réseau national (A9) alors que le réseau cantonal assure l'irrigation de l'agglomération et sert à relier les villes et les villages entre eux. Dans les centres, le réseau routier principal est requalifié afin d'assurer le confort et la sécurité de tous les usagers, plus particulièrement des habitants et utilisateurs de ces secteurs.

Mobilité douce, interfaces et espaces publics (mesures A23 du PDCn)

Axe central de mobilité douce

Les réseaux de mobilité douce assurent la desserte fine de l'agglomération. Ils sont globalement valorisés et améliorés par une requalification des espaces publics et la mise en place d'infrastructures adaptées dans les secteurs urbanisés et entre les villes, les villages et les quartiers voisins. Ces réseaux sont reliés à un axe central de mobilité douce longeant le Rhône et sont connectés au réseau national des itinéraires de mobilité douce.

Patrimoine naturel et corrections du Rhône (mesures E11 et E26 du PDCn)

Espace lié au Rhône

L'espace lié au Rhône doit garantir la sécurité contre les crues à long terme, préserver les fonctions écologiques du Rhône et assurer les besoins socio-économiques de la population (loisirs et activités).

Réseau écologique cantonal (mesure E22 du PDCn)

Territoires d'intérêt biologique prioritaire

L'urbanisation essentiellement concentrée sur les cônes alluviaux de Chablais Agglo induit une réduction de la connectivité entre la plaine et les coteaux. Pour assurer le maintien des liaisons biologiques entre les territoires d'intérêt biologique prioritaire, il s'agit de les renforcer et de les mettre en réseau, en particulier le long des cours d'eau.

Liaisons biologiques à renforcer

Principes de mise en œuvre

En signant en décembre 2016 l'addenda à la convention pour la mise en œuvre commune du projet d'agglomération du Chablais de décembre 2011, les partenaires représentés par les six communes (Aigle, Bex, Ollon pour le canton de Vaud et Collombey-Muraz, Monthey et Massongex pour le Valais), les deux cantons ainsi que l'association régionale Chablais Région ont réaffirmé leur engagement pour mettre en œuvre le projet d'agglomération.

Ils s'engagent ainsi à poursuivre les démarches destinées à atteindre les objectifs formulés dans le projet. En outre, la convention de mise en œuvre règle les points relatifs à l'organisation, au financement des études et travaux ainsi qu'à la durée.

Les organes de gestion du projet sont :

- le Comité de pilotage politique qui pilote l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'agglomération ;
- le Bureau qui coordonne le projet sur le plan technique et administratif ;
- le Groupe technique qui assure un suivi technique du projet.

Compétences

La Confédération :

- définit la politique fédérale des agglomérations ;
- adopte les mesures retenues dans le cadre de la politique fédérale ;
- signe l'Accord sur les prestations ;
- cofinance certaines mesures retenues.

Le Canton :

- se coordonne avec le Canton du Valais ;
- cosigne l'Accord sur les prestations ;
- contribue activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet, selon la Convention de décembre 2011 et son addenda signé en décembre 2016 ;
- participe au Comité de pilotage et au Groupe technique ;
- assure la coordination de ses différents services et leur participation au projet ;
- cofinance certains mandats.

Les communes :

- contribuent activement à l'élaboration et à la mise en œuvre du projet ;
- participent au Comité de pilotage et au Groupe technique ;
- assurent la coordination de leurs différents services et leur participation au projet ;
- participent au financement de la coordination du projet d'agglomération ;
- cofinancent certains mandats ;
- adaptent leurs planifications communales en prenant compte de projet d'agglomération.

L'échelle régionale :

- Chablais Région coordonne l'élaboration et la mise en œuvre du projet d'agglomération ;
- Aigle Région participe au Comité de pilotage politique et au Groupe technique.

Références

Références à la législation

- Constitution suisse, art.86 ; Loi fédérale sur le fonds pour les routes nationales et pour le trafic d'agglomération (LFora) ; Constitution vaudoise, art.157 ; Loi vaudoise sur les communes (LCom), art.128g à 128i. Loi sur l'appui au développement économique (LADE) ; Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC).

Autres références

- Confédération : Conseil fédéral, Politique des agglomérations de la Confédération, Berne, 2001 ; Conférence tripartite sur les agglomérations, Renforcement de la collaboration dans les agglomérations trans-cantoniales, Berne, 2006 ; ARE, Concept pour un développement urbain vers l'intérieur, 2009 ; ARE, Directives pour l'examen et le cofinancement des PA de 3e génération, février 2015 ; ARE, Projet d'agglomération Chablais, rapport d'examen, Berne, 2018 (provisoire à ce jour)
- Canton : Conseil d'Etat, Programme de législature 2017-2022
- Echelle régionale ou agglomération : Projet d'agglomération du Chablais 3e génération, 2016 ; Stratégie des zones d'activités du Chablais, 2013 ; Etude paysage-agriculture-Rhône 3, 2014 ; <https://chablais.ch/agglo/>